



SM du Pays des Cévennes (Siren : 253003370)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Allègre-les-Fumades
Arrondissement	Alès
Département	Gard
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	08/06/2004
Date d'effet	08/06/2004

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Christophe RIVENQ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Maison de l'Eau
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	30500 Allègre-les-fumades
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	155 976
Densité moyenne	125,13

Périmètres

Nombre total de membres : 2
- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
30	CA Alès Agglomération (200066918)	CA
30	CC de Cèze Cévennes (200035129)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 8

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Contrôles et diagnostics des systèmes d'assainissement non collectif prévus par la loi et les textes réglementaires. - Réhabilitation ou aide à la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif.</i> Par substitution
Sanitaires et social
- Action sociale <i>Plan local pour l'insertion et l'emploi</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ou de zones d'activités de la Borne à l'exercice et de gestion aux activités économiques du développement économique dans le domaine de la filière bois-énergie dont la réalisation d'infrastructures destinées à son bon fonctionnement Actions de développement économique dans le domaine de la filière bio-carburant (huiles végétales)
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>élaborer et adopter un schéma de cohérence territorial (SCOT) le cas échéant des schémas de secteurs et en assurer le suivi</i> Par substitution
- Schéma de secteur <i>élaborer et adopter un SCOT, le cas échéant des schémas de secteurs et en assurer le suivi</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>promotion, communication du développement touristique, des produits touristiques, à l'échelle du Pays des Cévennes, soit directement, soit par la participation à une Agence de Développement</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>-étudier et constituer le Pays des Cévennes au sens de la loi 95-115 du 4février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifié - assurer le relais des communes et EPCI memebres dans l'élaboration de la charte de développement et dans l'approbation du périmètre ainsi que dans l'intitution ou la modification du Conseil de Développement - exercer les activités d'études, déanimation et de gestion nécessaires à l'élaboration de la charte du Pays - coordonner dans le cadre de la dite charte les actions et réalisations des opérations à mettre en oeuvre ainsi que la mise en place des moyens pour le compte du Syndicat ou des communes et EPCI membres - communiquer et promouvoir par</i>

tout moyen approprié le projet de développement - engager ses membres contractuellement avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental voire avec d'autres partenaires publics dans le cadre du contrat tel qu'il est défini par l'article 22 de la loi du 4 février 1995 modifiée

- NTIC (Internet, câble...)

mise en oeuvre du contrat de pays et de la charte de développement au niveau des actions ou projets structurants en matière de Haut Débit, dont la réalisation et la mise en oeuvre d'équipements Haut Débit et usagers professionnels associés dans les zones du Pays non couvertes par de telles infrastructures de communication au 1er juillet 2007 et dans l'objectif de favoriser la création et le développement de pépinières d'entreprises dans ces zones

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)